



## VALLEE SUD – GRAND PARIS ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL

### CONSEIL DE TERRITOIRE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### SEANCE DU 2 AVRIL 2024

Nombre de Conseillers en  
exercice.....80

**Objet : Approbation du  
règlement communal de  
changement d'usage des  
locaux d'habitation sur la  
commune de Malakoff**

Publié le : **12 AVR. 2024**

Date de réception  
préfecture : **12 AVR. 2024**

Par suite d'une convocation en date du 27 mars 2024, les membres composant le Conseil de Territoire se sont réunis à 18h43 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Président.

**ETAIENT PRESENTS :** M. Jean-Didier BERGER, M. Jean-Yves SENANT, Mme Marie-Hélène AMIABLE, M. Etienne LENGEREAU, Mme Jacqueline BELHOMME, M. Benoit BLOT, M. Laurent VASTEL, M. Philippe LAURENT, M. Patrick DONATH, M. Carl SEGAUD, M. Yves COSCAS, M. Lounes ADJROUD, M. Said AIT-OUARAZ, M. Jean-Philippe ALLARDI, M. Stéphane ASTIC, Mme Yasmine BOUDJENAH, Mme Marie COLAVITA, M. Elie DE SAINT JORES, Mme Sylvie DONGER, Mme Anne FAURET, M. Marc FEUGERE, Mme Sonia FIGUERES, M. Bernard FOISY, Mme Muriel GALANTE-GUILLEMINOT, Mme Linda FALLI, M. Mouloud HADDAD, M. Maroun HOBEIKA, Mme Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE, M. Fabien HUBERT, M. Stéphane JACQUOT, M. Laurent KANDEL, M. Serge KEHYAYAN, M. Dominique LAFON, M. Goulwen LE GALL, M. Jacques LEGRAND, Mme Corinne MARE-DUGUER, M. David MAUGER, Mme Françoise MONTSENY, M. Paul-André MOULY, Mme Aicha MOUTAOUKIL, M. Wissam NEHMÉ, Mme Corinne PARMENTIER, Mme Françoise PEYTHIEUX, M. Jean-Michel POUILLÉ, Mme Christine QUILLERY, Mme Gwénola RABIER, Mme Gabriela REIGADA, Mme Marie-Sophie LESUEUR, Mme Sally RIBEIRO, M. Patrice RONCARI, M. Daniel RUPP, Mme Anne SAUVEY, Mme Mariam SHARSHAR, Mme Isabelle SPIERS, M. Martin VERNANT, M. Patrick XAVIER, Mme Isabelle DRANCY.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

Mme Nadège AZZAZ à M. Lounes ADJROUD, Mme Claude FAVRA à M. Etienne LENGEREAU, M. Alain GAZO à M. Philippe LAURENT, M. Jean-Patrick GUIMARD à Mme Sally RIBEIRO, Mme Sarah HAMDY à Mme Corinne MARE-DUGUER, Mme Colette HUARD à M. Serge KEHYAYAN, M. Pierre MEDAN à M. Fabien HUBERT, M. Gilles MERGY à M. Stéphane JACQUOT, M. Jacques PERRIN à M. Benoit BLOT, Mme Perrine PRECETTI à M. Jean-Yves SENANT, Mme Isabelle ROLLAND à M. Wissam NEHMÉ, Mme Laurianne ROSSI à M. Patrick XAVIER, Mme Sophie SANSY à M. Jacques LEGRAND, Mme Stéphanie SCHLIENGER à M. Said AIT-OUARAZ, M. Georges SIFFREDI à M. Carl SEGAUD, M. Thierry VIROL à Mme Gwénola RABIER.

#### **ABSENTS EXCUSES :**

M. Rodéric AARSSE, M. Didier DINCHER, Mme Elodie DORFIAC, M. Patrick DURU, M. Patrice MARTIN, Mme Pascale MEKER, M. Philippe PEMEZEC.

- 1) Le Président, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.
- 2) Monsieur Lounes ADJROUD est désigné pour remplir ces fonctions.

**CONSEIL DE TERRITOIRE**  
**Séance du 2 avril 2024**

**Objet : Approbation du règlement communal de changement d'usage des locaux d'habitation sur la commune de Malakoff**

**Le Conseil de Territoire,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants,

**VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

**VU** le décret n°2015-1655 en date du 11 décembre 2015, relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège social est à Antony dans les Hauts-de-Seine,

**VU** la séance d'installation du Conseil de Territoire le 10 juillet 2020 au cours de laquelle le Président et les Vice-présidents ont été élus,

**VU** la loi n°2014-366 du 24 mars pour l'accès au logement et urbanisme rénové dite loi « ALUR »,

**VU** les articles L.631-7 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation,

**VU** le règlement communal de changement d'usage des locaux d'habitation sur la commune de Malakoff, ainsi que son annexe, joints à la présente délibération,

**VU** l'avis de la commission Habitat, aménagement, politique de la ville, développement économique, social et solidaire du 26 mars 2024,

**CONSIDERANT** que la compétence du Plan local d'urbanisme a été transférée à l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud – Grand Paris, il revient à celui-ci de délibérer en Conseil Territorial sur l'instauration d'un règlement communal de changement d'usage des locaux d'habitation,

**CONSIDERANT** que la proximité de Paris, l'approche des Jeux olympiques, l'offre de transport en commun sur la commune de Malakoff, génèrent sur cette dernière un fort accroissement des locations de courte durée de chambre ou de logements, et nécessite l'encadrement de ce type d'activités, tout en permettant à la collectivité d'avoir une meilleure connaissance de son parc de logements touristiques et notamment ce type d'hébergement en plein essor,

**CONSIDERANT** que le règlement communal de changement d'usage des locaux d'habitation sur la commune de Malakoff vise à mieux maîtriser le développement de l'offre de meublés touristiques sur le territoire de la ville,

**CONSIDERANT** que l'instruction du changement d'usage sera réalisée par le service municipal de la commune de Malakoff et que l'autorisation préalable sera délivrée par le Maire ou son représentant,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité**

**ARTICLE 1 - APPROUVE** le règlement applicable à la commune de Malakoff ainsi que son annexe, concernant le changement d'usage des locaux d'habitation.

**ARTICLE 2 – PRECISE** que l'application du règlement sera réalisé par les services de la ville de Malakoff.

**ARTICLE 3 – AMPLIATION** de la présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine,
- Madame la Maire de Malakoff,
- Madame la Comptable publique du Service de gestion comptable de Fontenay-aux-Roses.

**ARTICLE 4 - DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président dans un délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (Art. L. 411-7 CRPA).

**ARTICLE 5 - DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 Bd de l'Hautil par courrier ou sur le site internet Télérecours citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Président si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président  
Vallée Sud – Grand Paris

Jean-Didier BERGER

